

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL **DES HAUTS-DE-FRANCE**

Séance du 10 juillet 2019

Avis n°2019-12

Validation de la liste d'espèces faune, déterminantes de ZNIEFF pour la Picardie

Contexte

Dans le cadre de l'actualisation continue des ZNIEFF et de l'évolution des connaissances sur les espèces, il est nécessaire d'actualiser régulièrement les listes d'espèces déterminantes. De plus, le passage aux Hauts-de-France, implique, afin d'harmoniser l'inventaire, l'élaboration de listes faune d'espèces déterminantes à l'échelle de la nouvelle région, celle de la flore vasculaire et des bryophytes ayant été validée en juin 2018. Cependant, l'absence de référentiel faune Hauts-de-France ne permet pas encore de passer à cette échelle. La liste faune d'espèces déterminantes de ZNIEFF en Picardie datant de 1998 (publiée en 2001), contre 2015 pour le Nord-Pas-de-Calais, il est apparu nécessaire de l'actualiser. D'autant qu'un référentiel faune avait été réalisé en Picardie en 2009 et mis à jour pour partie en 2016.

C'est dans ce cadre que la méthode d'élaboration de la liste d'espèces faunistiques déterminantes de ZNIEFF pour la Picardie a été présentée en séance plénière du CSRPN du 29 novembre 2018. Suite aux débats, le CSRPN a validé la méthode et demandé un examen de certains groupes taxinomiques par les experts. Toute proposition de modification de la liste pour ces groupes « à dire d'expert » par rapport à la méthode générale devait cependant être justifiée de manière explicite (données particulières, critères retenus, dynamique nationale...). Ainsi un GT « connaissance » a été organisé le 3 avril 2019. Ce groupe de travail a émis un certain nombre de recommandations et statué sur des espèces discutées « à dire d'expert ». Suite à la prise en compte du travail et des adaptations apportées par le GT « Connaissance » et des remarques du CSRPN, la liste est soumise au vote.

En préalable de l'avis, le CSRPN rappelle :

- qu'il s'agit bien d'un travail sur une liste d'espèces déterminantes et non sur son utilisation comme critères de délimitation des ZNIEFF. Une méthode régionale est en cours d'élaboration ;
- que pour les groupes non évalués comme les hétérocères par exemple, la liste précédente reste valable.

Le CSRPN émet un avis favorable sur la liste d'espèces déterminantes faune de ZNIEFF pour la Picardie.

Par ailleurs le CSRPN **recommande** :

- d'établir une liste complémentaire d'espèces patrimoniales, notamment pour les groupes taxinomiques ne disposant pas d'évaluation de leur rareté/menace dont la présence sera à renseigner dans la section « autre espèces » des fiches ZNIEFF ;
- qu'un travail spécifique soit réalisé en concomitance avec la mise à jour des listes à l'échelle des Hauts-de-France afin de définir des espèces déterminantes de ZNIEFF en hivernage et/ou en migration (cas des oiseaux) ainsi qu'en hibernation (cas des chiroptères).

Fait le 10 juillet 2019
À Amiens

Le Président du CSRPN Hauts-de-France,



Franck SPINELLI